



VOUS SOUHAITEZ CÉDER UN VÉHICULE ?

Contactez-nous :

Adresse administrative : 200 rue Jean Jaurès - 79000 Niort

 **06 76 78 25 71**

 **contact@association-pram.fr**

 **www.association-pram.fr**

Ils nous font confiance :



En lien avec :



Siège social : Espace Servant E.S. - 3 rue Georges Servant - 86000 Poitiers
 Association Loi 1901 Reconnue d'intérêt Général - N° de SIRET 801 560 103 00019 - Code APE 9499Z

Plate-forme Régionale d'Accès à la Mobilité





En Poitou-Charentes, les difficultés de mobilité représentent un facteur croissant d'exclusion et d'isolement social. C'est aussi un frein majeur au retour à l'emploi, particulièrement en zone rurale. Lorsqu'il n'y a pas de moyens de transport collectif et que l'achat d'un véhicule personnel est un investissement trop important, accéder à l'emploi ou à la formation devient illusoire :

Pas de voiture, pas d'emploi. Pas d'emploi, pas de voiture.

C'est de ce constat qu'est née l'association PRAM, Plate-forme Régionale d'Accès à la Mobilité.

QUI SOMMES-NOUS ?

Reconnue d'intérêt général, l'association PRAM est spécialisée dans la collecte, la remise en état professionnelle et la revente solidaire de voitures d'occasion. Elle vise à lever les freins à la mobilité rencontrés par la population résidant en Poitou-Charentes.

NOTRE PROJET ?

Collecter des véhicules d'occasion, en état de fonctionnement, auprès de donateurs, particuliers, entreprises ou collectivités pour les céder à bas prix et sans profit à des personnes en situation de précarité, orientées par des travailleurs sociaux (parents isolés, jeunes actifs, travailleurs pauvres...). L'enjeu est essentiel : leur permettre de trouver, de retrouver ou de conserver un emploi.



COMMENT PARTICIPER ?

Vous pouvez devenir donateur et céder votre véhicule à l'association PRAM.

• Vous êtes un particulier :

Vous souhaitez changer de véhicule alors qu'il est en bon état. Et s'il permettait à quelqu'un de redémarrer ?

Donnez votre véhicule et bénéficiez d'une déduction fiscale à hauteur de 66% de votre don dans la limite de 20% des revenus imposables.

• Vous êtes une entreprise ou une collectivité :

- Vous avez une flotte de véhicules que vous devez renouveler régulièrement.
 - Vous êtes engagé dans une démarche de responsabilité sociale des entreprises.
 - Vous êtes engagé dans une démarche d'Agenda 21.
- Vous pouvez nous céder vos véhicules en état de fonctionnement et bénéficier de déduction fiscale pour votre structure à hauteur de 80% de la valeur vénale du bien, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires.**

• Vous êtes un professionnel de l'automobile :

Les véhicules repris à vos clients vous encombrant, donnez-les à l'association PRAM.

POURQUOI DEVENIR DONATEUR ?

• Solidarité :

Vous participez à un projet d'utilité sociale qui contribue à l'insertion de personnes de votre région en situation de précarité.

• Simplicité :

Vous n'avez aucune démarche à accomplir : nous nous occupons de la prise en charge du véhicule, du passage au contrôle technique et des formalités administratives.

• Fiabilité :

Les véhicules cédés sont révisés par des professionnels de notre réseau de garages solidaires partenaires. Ils sont destinés uniquement à des personnes à revenus modestes, par orientées par des travailleurs sociaux.

• Économie :

La PRAM est une association Loi 1901 reconnue d'intérêt général. A ce titre, elle est habilitée à émettre des reçus fiscaux. Vous pouvez donc prétendre à une déduction fiscale.

